

Zeitschrift: Générations : aînés
Herausgeber: Société coopérative générations
Band: 34 (2004)
Heft: 5

Rubrik: Sexologie

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 30.03.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

Sexologie

Après une opération de la prostate

■ **Je vais me faire opérer de la prostate; quels seront les impacts sur ma vie sexuelle?**

Si vous allez subir l'ablation d'un adénome, la principale chose qui changera sera l'éjaculation (et non pas l'orgasme). Il est probable que l'éjaculation se fasse de manière rétrograde; le sperme sera rejeté vers la vessie au lieu de sortir à l'extérieur par le canal urétral. Pour certains hommes, une période d'adaptation à cette nouvelle donne est nécessaire sur le plan psychique, surtout s'ils ne s'attendaient pas à ne plus avoir d'éjaculation, ou si l'aspect visuel de celle-ci leur était important. Sachez que l'orgasme est maintenu, et la notion de plaisir inchangée. Il est recommandé, bien

sûr, d'en parler avec votre partenaire afin qu'elle ne soit pas étonnée, et qu'elle comprenne que vous ressentez toujours le même plaisir avec elle.

Le cancer de la prostate, par contre, peut faire l'objet d'un traitement hormonal (neutralisation de l'hormone masculine) ou d'une intervention chirurgicale (prostatectomie radicale). En cas d'intervention, outre l'éjaculation rétrograde, l'érection peut être influencée (en fonction de la localisation du cancer et donc des nerfs érecteurs touchés), de l'âge ou encore de la qualité des érections avant l'opération... Le chirurgien tentera de laisser un des

deux nerfs intact dans la mesure du possible, mais ceci n'est malheureusement pas garanti.

Je vous souhaite un prompt rétablissement, et surtout d'envisager l'après-opération avec sérénité. Beaucoup de difficultés érectiles étant causées par l'angoisse, il s'agit de s'y préparer sans paniquer et de partager vos préoccupations avec votre médecin ou chirurgien. Ces opérations sont importantes voire vitales; le dialogue avec votre médecin est donc à cultiver!

Laurence Dispaux,
psychologue, sexologue
ldispaux@hotmail.com

Robert, Nyon



Pour vos questions

Sexologie ou droits
Généralisations
Case postale 2633
1002 Lausanne

Droits

Donation entre vifs

■ **Je possède une maison et désire la donner à mes enfants, de mon vivant. Si plus tard je dois entrer dans un EMS, qui paiera?**

Simone B., Provence

Une donation entre vifs est en principe possible. Il est plus prudent de prévoir, en même temps que la donation, un droit d'usufruit sur la maison ou une annotation du bail à loyer au registre foncier. La seconde des hypothèses que vous envisagez est un séjour ultérieur dans un EMS, dont le coût pourrait dépasser vos revenus. On imagine que ces derniers seront constitués par une rente AVS/AI, notamment.

En cas de ressources financières insuffisantes, vous pourrez

solliciter des prestations complémentaires (PC) AVS/AI pour couvrir la différence. Toutefois, ces prestations ne seront pas allouées si votre fortune dépasse 25 000 francs. Il faut savoir à ce sujet que la valeur vénale (prix du marché) de la maison sera prise en compte comme fortune, même si elle ne fait plus partie de votre patrimoine depuis plusieurs années.

Contrairement à une opinion répandue, la prise en compte ne se limite pas aux seuls dessaisis-

sements (renonciations à une part de fortune sans obligation légale et sans contre-prestation adéquate) survenus dans les 5 années qui précèdent la demande de PC. Le temps a tout de même un effet correcteur: chaque année, la valeur de la maison sera diminuée de 10 000 francs, cela à partir de l'année suivant celle de la donation. Ainsi, plus la donation est ancienne, plus s'éloigne le risque d'un refus de PC pour cause de dessaisissement. La valeur du bien donné joue évidemment un

rôle important à cet égard. Si le refus des PC se confirme (voie de recours possible), vous devrez financer seule votre séjour en EMS, par exemple en louant le bien dont vous êtes usufruitière. Moralement, vos enfants pourront se sentir obligés de vous aider. Juridiquement, vous ne pourrez les contraindre à vous fournir l'assistance nécessaire que dans la mesure où ils vivent dans l'aisance.

David Muttner,
conseiller juridique